



Berne, le 8 novembre 2016

Notre référence: bn/W15203

Téléphone direct: +41 31 377 74 30

Notification de refus provisoire total (sur motifs relatifs)

Conformément à l'art. 5 de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ou à l'art. 5 du Protocole relatif à cet Arrangement, et en relation avec la règle 17 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, la protection est refusée provisoirement en Suisse à la marque suivante:

Enregistrement international n° 1302999 - KISS Chocolaterie

Motifs

1. Le titulaire de la marque suisse citée ci-dessous forme opposition contre l'enregistrement international susmentionné (articles 6^{quinquies}, let. B, ch. 1, de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (CUP) et 31 de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM)).

Marque suisse n°: 320 547 HERSHEY'S KISSES
Date de dépôt: 21.07.1982

Nom et adresse du titulaire: The Hershey Company
US-Hershey (PA)

Nom et adresse du mandataire: R.A. Egli & Co, Patentanwälte
Baarerstrasse 14
6300 Zug

L'opposition se fonde sur tous les produits pour lesquels la marque opposante est enregistrée (29, 30).

2. Vu cette opposition, la marque attaquée est refusée provisoirement à la protection en Suisse pour tous les produits revendiqués.
3. Conformément à l'art. 42 LPM, toute personne qui est partie à une procédure administrative ou judiciaire prévue dans cette loi et qui n'a en Suisse ni domicile ni siège doit indiquer un domicile de notification en Suisse ou désigner un mandataire avec un domicile de notification en Suisse. L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (ci-après Institut) prie le titulaire d'indiquer un domicile de notification en Suisse ou de fournir le nom et l'adresse du mandataire choisi dans un délai de **3 mois** à compter de la date du présent refus, à savoir d'ici au **08.02.2017**. Une liste des mandataires établis en Suisse peut être obtenue auprès de l'Institut à l'adresse ci-dessus ou sur notre site internet (<http://www.ige.ch>). Dès que le mandataire aura été valablement constitué ou que l'Institut sera informé de l'adresse du domicile de notification en Suisse du titulaire, l'Institut lui transmettra l'acte d'opposition afin qu'il puisse présenter une réponse.

En cas d'inobservation de ce délai, le titulaire sera exclu de la procédure d'opposition (art. 21, al. 2, de l'ordonnance sur la protection des marques) et celle-ci sera poursuivie d'office avec, le cas échéant, l'allocation de frais et dépens à la partie qui obtient gain de cause.

Division des marques

Nadine Geelhaar



Voies de droit:

Cette notification provisoire n'est pas sujette à recours.

Si le titulaire de l'enregistrement international contre lequel se dirige le présent refus ne constitue pas de mandataire avec un domicile de notification en Suisse ou n'indique pas de domicile de notification dans le délai imparti, la décision de l'Institut sur l'opposition lui sera notifiée par publication dans la Feuille fédérale. Dans les 30 jours qui suivent cette publication, il pourra être formé recours contre la décision de l'Institut devant le Tribunal administratif fédéral (art. 33 let. e LTAF).

Annexes: Reproduction de(s) marque(s) opposante(s)

Bezeichnung

Auszug vom	07.11.2016
Status	aktive Marke
Marken Nr.	2P-320547
Hinterlegungsdatum	21.07.1982
Ablauf Schutzfrist	21.07.2022
Quelle erste Veröffentlichung	SHAB-Nr. 66 vom 19.03.1983
Gesuch Nr.	04147/1982
Marke	HERSHEY'S KISSES
Inhaber/in	The Hershey Company Hershey (PA) US-Vereinigte Staaten v. Amerika
Vertreter/in	A.W. Metz & Co. AG Kreuzbühlstrasse 8 8008 Zürich
Waren und Dienstleistungen	Kaffee und Kaffee-Erzeugnisse, Tee und Tee-Erzeugnisse, Kakao und Kakao-Erzeugnisse, Schokolade und Schokolade-Erzeugnisse, Zucker, Reis, Tapioka, Sago, Kaffee-Ersatzmittel; Mehle und Getreidepräparate; Spaghetti und andere Teigwaren und Teigwarenprodukte; Brot, Biskuits, Kuchen, feine Back- und Konditorwaren, Zuckerwerk; Eiscremen, Speiseeis und Sorbets; Pudding und Vanillecremepulver (Custard); vorbereitete Desserts; Überzugsmassen für Eiscremen und Desserts und andere Esswaren; aromatisierte Sirupe; Honig, Melassesirup; Hefe, Backpulver; Salz, Senf, Pfeffer, Essig, Saucen, Gewürze; Eis; Aromastoffe; Esswarenzutaten; Esswaren ganz oder teilweise aus den vorgenannten Erzeugnissen hergestellt.
Nizza Klassifikation Nr.	29 - 30
Markenart	Fabrikationsmarke Handelsmarke
Eintragung ins Markenregister	11.02.1983
Widerspruchsstatus	kein Widerspruch erhoben
Datum techn. Aktualisierung	16.04.2014

Stand zum Zeitpunkt der Eintragung ([einblenden](#) / [ausblenden](#)) | [Aktueller Stand](#) | [Historie](#)

Historie ([einblenden](#) / [ausblenden](#)) | [Aktueller Stand](#) | [Stand zum Zeitpunkt der Eintragung](#)

Datum **Registeränderung**

Eintragung

Inhaber/in

Hershey Foods Corporation
Hershey (PA)
US-Vereinigte Staaten v. Amerika
Gültig bis: 03.10.2005

11.02.1983

Vertreter/in

E. Blum & Co. Patentanwälte
Vorderberg 11
8044 Zürich
Gültig bis: 10.06.2002

Veröffentlicht im SHAB-Nr. 66 vom 19.03.1983

Vertreteränderung

10.06.2002

Vertreter/in

A.W. Metz & Co. AG

